

Des prisons encore largement secrètes

Le Courrier, Michaël Rodriguez, 25 novembre 2011

Des milliers d'étrangers sont emprisonnés chaque année pour la seule raison qu'ils sont jugés indésirables en Suisse. Cette réalité tend à sortir de l'oubli, mais son ampleur et son degré de violence restent cachés. Dans un rapport publié en octobre dernier, deux chercheurs de l'**Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID)** soulignent que la Suisse se distingue par l'opacité régnant dans ce domaine.

Combien de prisons sont-elles concernées? Quel y est le régime carcéral? A quelle fréquence les cantons recourent-ils à la détention administrative? Répondre à ces questions relève de la gageure, ont constaté Michael Flynn et Cecilia Cannon, du Global Detention Project, un programme de recherche lié à l'IHEID. Un exemple: l'Office fédéral des migrations prétend ignorer le nombre de centres de détention administrative, au motif qu'ils seraient l'affaire des cantons! «Dès lors que la détention de migrants peut aisément conduire à des violations des droits fondamentaux, il semblerait raisonnable que les autorités fédérales surveillent étroitement ces pratiques», écrivent les auteurs du rapport.

Parmi les vingt-six cantons et demi-cantons suisses, huit (dont Berne, Vaud, Valais, Jura et Tessin) n'ont pas répondu aux chercheurs ou l'ont fait de manière lacunaire. En complétant avec des informations d'ONG, les chercheurs ont identifié trente-deux établissements.

Les cinq centres d'enregistrement de requérants d'asile figurent dans cette liste, car ils présentent un caractère «semi-carcéral». Les candidats à l'asile qui arrivent par voie aérienne peuvent aussi se voir confiner jusqu'à soixante jours dans l'un des deux centres de rétention aménagés dans la zone de transit des aéroports de Zurich et de Genève. Plus étonnant: trois postes de police sont utilisés pour de courtes périodes de détention. A Sarnen (OW), les migrants sans statut légal sont parfois gardés dix jours au poste.

Les étrangers en instance de renvoi peuvent être enfermés jusqu'à dix-huit mois. Le rapport dénombre vingt-deux centres de détention, dont cinq exclusivement consacrés à cette tâche: Frambois (GE), Bâle-Ville, Egolzwil (LU), Bazenheid et Widnau (SG). Les dix-sept autres accueillent aussi des détenus pénaux, apparemment dans des unités séparées.

Le régime carcéral varie: plutôt souple à Frambois et à Witzwil (BE), il est très rigoureux à Zurich et à Berne. Dans la prison de la capitale, les détenus ne peuvent ni travailler ni accéder à des espaces extérieurs. Le risque d'arbitraire est renforcé par une application des mesures de contrainte très différentes selon les cantons. Zurich et les deux Bâle enferment beaucoup plus fréquemment que Genève.

Entre janvier 2008 et juin 2010, les autorités fédérales ont recensé 7136 mises en détention administrative. Dans 95% des cas, le motif invoqué était la préparation d'un renvoi. A ce titre, les migrants ont été enfermés pour une durée moyenne de vingt-quatre jours, ce qui place la Suisse dans le milieu du peloton européen.

En revanche, la Suisse se distingue par une large panoplie de mesures coercitives. La loi sur les étrangers, votée par le peuple en 2006, a introduit la détention pour insoumission. A l'origine de 5% des incarcérations, elle touche des personnes qui ne collaborent pas à leur départ. Pour elles, le séjour en prison s'éternise: cent cinquante-cinq jours en moyenne.

La Suisse est aussi l'un des seuls pays européens, avec l'Italie, à criminaliser le séjour illégal. Des migrants sont condamnés à des peines de prison de trois à six mois pour la seule raison qu'ils sont sans papiers. Comme il s'agit de sanctions pénales, elles ne sont pas comptabilisées dans la détention administrative. Les auteurs du rapport notent qu'un nombre croissant de pays suivent cette voie et que «le rôle de la Suisse dans cette tendance est passé largement inaperçu».